

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Art.-No. 18006300
Identifiant unique de formulation : KCW0-60KK-T00C-48FG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

Nettoyant pare-brise

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Tegro AG
Rue : Ringstrasse 3
Code postal/Lieu : 8603 Schwerzenbach
Téléphone : 044 806 88 88
Télécopie : 044 806 88 89

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;
Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.
STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456816-28-xxxx ; N°CE : 203-473-3; N°CAS : 107-21-1

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

agents de surface anioniques	< 5	%
parfums	< 5	%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Il n'y a pas de risque pour la santé par ce type d'exposition.

En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'ingestion

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de combustion dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Supprimer l'affluence des matières inflammables. Sur le lieu d'incendie, seule le sauvetage d'urgence est autorisé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés.

Autres informations

Assurer une aération suffisante. Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Utiliser des appareils résistant aux solvants. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais. Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Utiliser des récipients résistant aux solvants. Assurer une bonne aération aussi au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur et du rayonnement directe du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur seuil : 26 mg/m³ / 10 ml/m³
Remarque : H SSC
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur seuil : 52 mg/m³ / 20 ml/m³
Remarque : H SSC
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 10 ppm / 26 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : H,Y
Version : 29.03.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 40 ppm / 104 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 20 ppm / 52 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur seuil : 960 mg/m³ / 500 ml/m³
Remarque : SSC
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur seuil : 1920 mg/m³ / 1000 ml/m³
Remarque : SSC
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 200 ppm / 380 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : Y
Version : 29.03.2019

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants de protection.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) et PVA (alcool polyvinylique)

Protection corporelle

Pas nécessaire.

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

Remarques générales

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Se laver les mains avant une pause et après le travail. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : bleu

Odeur : Citron

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	100 °C
Point éclair :		52 °C
Pression de la vapeur 20 °C	(20 °C)	23 hPa
Densité :	(20 °C)	1.03 g/cm ³
Miscibilité avec l'eau		entièrement miscible
pH :		7.5

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Des moyen d'oxydation fort.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée ou prolongée peut provoquer dégraissage ou irritation de la peau avec dermatitis ou d'autres problèmes dermatiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation connue.

11.5 Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduites des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Estimation/classification

Catégorie de pollution des eaux 1 (D): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010 et par le règlement (UE) n° 2015/830)

Nom commercial du produit : Nigrin Power Lave-glace hiver Lemon, - 20 °C
Date d'exécution : 21.09.2021
Date d'édition : 21.09.2021

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.3)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.